

EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2019

SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
Emprunts obligataires															
19-1018	11/02/2019	Banque de l'Albatros - BBI-	BBI Subordonnée 2019-1	35 000 000	350 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,00% TMM + 2,1%	8 020 000 7 880 000	-	du 26/02 au 26/03/2019	12/04/2019	26/03/2019	26/03/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)
				susceptible d'être pondé à un maximum de 50 000 000	susceptibles d'être pondées à un maximum de 500 000		Catégorie B : in fine	10,20% TMM + 2,3%	5 500 000 30 000						Amortissement à la 5ème année : 100 D
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce	10,30% TMM + 2,0%	9 620 000 10 950 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir
19-1021	07/03/2019	Antijari Leasing	Antijari Leasing 2019-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,00%	8 700 000	BB+ à long terme en date du 21/01/2019 par l'agence de notation Fitch Ratings	du 25/03 au 10/06/2019	24/01/2019	10/06/2019	24/06/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)
				susceptible d'être pondé à un maximum de 30 000 000	susceptibles d'être pondées à un maximum de 300 000		Catégorie B : 5 ans	TMM + 2,75%	11 300 000						
19-1024	08/04/2019	Tunisie Leasing et Factoring - TLF-	TLF 2019-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	11,40%	12 675 000	BBB à long terme en date du 27/03/2019 par l'agence de notation Fitch Ratings	du 24/04 au 28/06/2019	15/07/2019	28/06/2019	28/06/2019	Amortissement annuel constant : 20 D (1,5)
				susceptible d'être pondé à un maximum de 30 000 000	susceptibles d'être pondées à un maximum de 300 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de	TMM + 2,7% 11,70% TMM + 3,00%	2 150 000 0 10 175 000						Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir

Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligation	Prix	Durée	Taux de profit estimé (5)		Rendement moyen net estimé (8)	Clé de répartition du rendement		Montant souscrit en D	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture effective	Amortissement en D							
								Partie fixe (6)			% des obligataires	% des actionnaires													
								Partie fixe (6)	Complément variable (9)																
19-1026	24/04/2019	Wifaq International Bank - WIB-	Wifaq International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,25% (7)	0,25%	12,00%	85,42%	14,58%	7 197 800	30/06/2019	du 10/05 au 30/06/2019	31/07/2019	28/06/2019	Amortissement trimestriel constant : 5 D (1,25) à partir de la 1ère année							
				susceptible d'être pondé à un maximum de 20 000 000	susceptibles d'être pondées à un maximum de 200 000		Catégorie B : 5 ans	10,50%	0,25%	12,00%	87,50%	12,50%	3 530 300						Amortissement annuel constant : 20 D (1,5) à partir de la 1ère année						
							Catégorie C : 7 ans	10,75% (8)	0,25%	12,00%	86,00%	14,00%	226 000						Amortissement semestriel constant : 7,141 D (1,14) à partir du 1er semestre						
							Catégorie D : 7 ans	11,00%	0,25%	12,00%	88,00%	12,00%	4 288 000						Amortissement annuel constant : 14,286 D (1,7) à partir de la 1ère année						

Titres participatifs

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant en D	Nbre de titres	Prix	Durée	Taux de profit global prévu	Taux fixe ou Annuel garanti	Taux variable ou Complément variable	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prorogation	Date de clôture	Amortissement	Montant souscrit
-	-	Beet Lease	Indurat Beet Lease 2019-1 (1)	10 000 000	100 000	100	7 ans	9,5% (2)	9% (2)(3)	0,5% (2)(4)	01/07/2019	du 30/03 au 30/06/2019	-	en cours	in fine	en cours

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Pour référence à la valeur nominale des titres participatifs.

(3) Payable le 15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.

(4) Payable le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

(5) La rémunération de ces obligations est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartition fixes au préalable.

(6) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé payable vers la fin de chaque période, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.

(7) Soit un taux trimestriel estimé de 2,5625%.

(8) Soit un taux semestriel estimé de 5,7750%.

(9) Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable sera aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance établie. Le profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir sous performance éventuelle du portefeuille IARA.

(10) Du portefeuille IARA sur lequel est adossé la rémunération des obligations.